



COMITE DE DIRECTION
REUNION PLENIERE DU 12 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE DE M. JAMEL SANDJAK

Relevé de décisions

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DU 02 DECEMBRE 2020

Le Comité adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion plénière du 02 Décembre 2020.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 19 DECEMBRE 2020

Le Comité,

Après avoir rappelé que lors de sa réunion du 02 Décembre 2020, le Comité a décidé, suite à la défection du Méridien quant à la possibilité de recevoir l'Assemblée Générale de notre Ligue, de convoquer cette dernière à la Seine Musicale (Ile Seguin – Boulogne Billancourt) d'une part, n'ayant pas, d'autre part, la possibilité juridique à cette date de convoquer une Assemblée par voie dématérialisée faute de prorogation de l'ordonnance n°2020-321 du 25 Mars 2020 ;

Considérant que la Seine Musicale avait reçu à cette date un accord de principe du Préfet quant à l'organisation de l'Assemblée en son sein ;

Considérant la dégradation de la situation sanitaire depuis ;

Considérant les annonces du Premier Ministre en date du 10 Décembre 2020 ;

Considérant la position nouvelle du Préfet des Hauts-de-Seine, au regard de l'évolution de la situation sanitaire, de conditionner son accord quant à la tenue de l'Assemblée Générale de

notre Ligue à la Seine Musicale, aux nouvelles mesures qui seront annoncées par le Gouvernement le 15 Décembre prochain ;

Considérant qu'il n'est pas possible de subordonner la tenue de notre Assemblée Générale à une telle incertitude ;

Considérant qu'il est désormais possible pour la Ligue de convoquer une Assemblée dématérialisée dès lors que l'ordonnance n°2020-321 du 25 Mars 2020 permettant aux associations de tenir leur Assemblée à distance a été prorogée jusqu'au 1^{er} Avril 2021 ;

Considérant que la mise en œuvre d'une Assemblée à distance nécessite de revoir toute son organisation et notamment les modalités d'organisation des votes ;

Par ces motifs,

Décide, à l'unanimité, sans modifier l'ordre du jour adopté lors de sa séance du 16 Novembre dernier, de fixer l'Assemblée Générale de la Ligue à la nouvelle date du 05 Janvier 2021 à 19h, par voie dématérialisée et de la convoquer en conséquence.

Dit que la Commission de Surveillance des Opérations Electorales viendra préciser les modalités d'organisation du scrutin qui seront soumises pour validation au Comité Directeur.